

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 MAI 2021**  
**(Convocation du 06 mai 2021)**

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes de la commune afin de respecter la distanciation sociale suite à la COVID-19, sous la présidence de Madame Marie-Claude NEGRE, Maire.

**Présents** : Mme Marie-Claude NEGRE – Mr Christian OLIVEROS - Mme Patricia FELIPE – Mr Jean ASTOUL – Mme Sandra FOUCHAT - Mr Pierre-Yves GENET - Mme Marlène RICHARD – Mr Philippe SELLE – Mme Cynthia LAYMAJOUX - Mme Carole SCHUMANN – Mr Yann BRAINI – Mr Luc FLORES

**Absents excusés** : Mme Séverine LACRAMPE - Mr Thierry THERON

**Absente** : Mme Laurence TABOTTA

Mr Jean ASTOUL a été élu Secrétaire.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2021**

Le compte-rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-23 DU CGCT (Délibération n° 20210511\_1)**

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer à Madame le Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions de l'assemblée ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant à Madame le Maire des délégations d'attributions ;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L 2122-23 du CGCT, les décisions prises par Madame le Maire sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal et que Madame le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal ;

Il est proposé de prendre acte des décisions prises par Madame le Maire :

*Décision n° 2021-20 du 07 avril 2021* : signalisation routière (marquage au sol) pour un montant HT de 1 165 € ;

*Décision n° 2021-21 du 14 avril 2021* : aménagement de la place du village (bordures autour des arbres) pour un montant HT de 955.50 € ;

*Décision n° 2021-22 du 14 avril 2021* : marquage au sol des places handicapées pour un montant HT de 516.80 € ;

*Décision n° 2021-23 du 26 avril 2021* : marquage au sol des places pour signalisation routière au village pour un montant HT de 1 100 €.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire.

**RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE** (Délibération n° 20210511\_2)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins liés à une surcharge de travail correspondant à un accroissement temporaire d'activité au secrétariat de mairie, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à cet emploi.

Madame le Maire propose d'inscrire au tableau des emplois annexé au budget du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 janvier 2021 :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 18/05/2021 au 30/06/2021	1	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Tâches administratives au secrétariat de mairie	35 h

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;
- CHARGENT Madame le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent et de signer le contrat et les éventuels avenants ;
- DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

**AMENAGEMENT DE L'ACCES A L'ENTREE DE LA SALLE POLYVALENTE RUE DES PLATANES : CHOIX DE L'ENTREPRISE ET LANCEMENT DU MARCHE** (Délibération n° 20210511\_3)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'accès à l'entrée de la salle polyvalente, située Rue des Platanes, nécessite des travaux d'aménagement, notamment des places de stationnement et l'accessibilité aux PMR.

Compte-tenu du montant estimé d'une telle prestation, il a été décidé de lancer le marché travaux par une consultation sommaire auprès de trois entreprises : EUROVIA MIDI-PYRENEES, SPIE BATIGNOLLES MALET et GOMES TP.

La date limite de remise des offres était fixée au Vendredi 07 mai 2021 à 12 heures. Le 07 mai 2021 à 12 heures, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis. Trois entreprises ont remis une offre.

Madame le Maire propose à l'assemblée de se prononcer quant au choix de l'entreprise pour réaliser cette opération.

Après vérification des pièces relatives à la candidature et après analyse des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- A DECIDE de retenir l'Entreprise suivante :

Société	Montant HT
GOMES TP	10 884 €

- AUTORISE Madame le Maire à signer le marché, tel que présenté, avec l'Entreprise GOMES TP pour un montant HT de 10 884 € ainsi que l'ensemble des documents y afférents ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2021.

**ACCES ENTREE SALLE POLYVALENTE RUE DES PLATANES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT (Délibération n° 20210511\_4)**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'accès à l'entrée de la salle polyvalente, située Rue des Platanes, nécessite des travaux d'aménagement, notamment des places de stationnement et l'accessibilité aux PMR.

Elle ajoute que le coût prévisionnel de cette opération est de 10 884 € HT, selon le bordereau de prix présenté.

Elle indique que cet investissement peut bénéficier de l'aide du Département.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, considérant la nécessité de la réalisation de ces travaux pour la sécurité des usagers et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès du Département,
- SOLLICITE le préfinancement de cette opération,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	10 884 €	Conseil Départemental	3 265 €
		Fonds propres	7 619 €
TOTAL	10 884 €	TOTAL	10 884 €

- AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités pour la demande de subvention correspondante.

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE « CHEMIN DE RONDE » ENTRE LA COMMUNE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND SUD TARN ET GARONNE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) D'OCCITANIE (Délibération n° 20210511\_5)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L 321-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

**Vu le Décret n° 2008-670 du 02 juillet portant création de l'Établissement Public Foncier modifié par Décret n° 2017-836 du 05 mai 2017 ;**

**Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 410-1, R 410-1 et suivants ;**

**Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 juillet 2006, modifié le 09 juin 2015 ;**

**Vu les révisions du PLU en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013 ;**

**Vu la Délibération n° 20191210\_11 en date du 10 décembre 2019 autorisant Madame le Maire à signer la convention de cofinancement de l'étude pré-opérationnelle de faisabilité sur le secteur dit « Chemin de Ronde » entre la commune de CAMPSAS et l'EPF d'Occitanie ;**

**Vu ladite convention signée entre les deux parties le 07 avril 2020 ;**

**L'Établissement public foncier d'Occitanie, la Commune de Campsas et la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne ont signé le 1<sup>er</sup> février 2019 une convention opérationnelle concernant le secteur dit « Chemin de Ronde » en vue de réaliser des acquisitions foncières permettant la mise en œuvre d'un projet d'aménagement comprenant du logement, des espaces publics, un équipement public et des locaux professionnels et commerciaux.**

**En 2019, l'EPF a engagé la négociation amiable auprès de la propriétaire pour l'acquisition des parcelles situées dans le périmètre d'intervention de la convention.**

**En 2020, la commune, avec le soutien de l'EPF, a lancé une étude urbaine et de programmation sur ce secteur d'environ 6 hectares, qui fera l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le futur PLUi. Les résultats de l'étude ont été rendus en début d'année 2021. Ils comprennent un chiffrage des coûts de la future opération d'aménagement, en dressent un bilan économique, et ont ainsi permis de mieux apprécier la valeur vénale des terrains par une approche en compte à rebours.**

**De nouveaux contacts avec la propriétaire font apparaître la possibilité d'un accord pour une acquisition à la valeur de 16 €/m<sup>2</sup>. Ce prix apparaît compatible avec les conclusions de l'étude sur la faisabilité financière de la future opération d'aménagement.**

**Toutefois, l'enveloppe budgétaire, initialement prévu à 850 000 €, s'avère insuffisante pour permettre de réaliser une offre d'acquisition à la propriétaire et assurer ainsi la maîtrise foncière de l'assiette de l'opération d'aménagement. Il apparaît dès lors nécessaire de mettre à jour l'engagement financier de la convention opérationnelle.**

**Il convient également d'actualiser l'article 5.5 de la convention opérationnelle relatif à la détermination du prix de cession afin d'y intégrer les nouvelles dispositions issues du programme pluriannuel d'intervention de l'EPF pour la période 2019-2023 relatives à la cession d'un bien par l'EPF.**

**Enfin, le présent avenant permet également d'introduire une nouvelle clause issue du programme pluriannuel d'intervention de l'EPF pour la période 2019-2023 concernant le cofinancement d'études pré-opérationnelles par l'EPF.**

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver le projet d'avenant à la convention opérationnelle « Chemin de Ronde » entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, la Commune de Campsas et la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne ;**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention et les documents y afférents ;**
- **de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.**

**Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer qui, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE le projet d'avenant à la convention opérationnelle « Chemin de Ronde » entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, la Commune de Campsas et la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, annexé ci-joint ;**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et les documents y afférents ;**
- **DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.**

**SEANCE LEVEE A 20 H 15**